



LES  
LOCALES



SNRL  
SYNDICAT NATIONAL DES RADIOS LIBRES

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PLF 2026 - FSER

#### **Consensus transpartisan : les sénateurs soutiennent aussi les radios associatives**

**Vendredi 12 décembre 2025**

Hier, lors de l'examen des crédits de la mission « Médias, livres et industries culturelles », le Sénat a adopté plusieurs amendements convergents visant à rétablir les crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Les Locales se félicite de ce choix transpartisan rare : il envoie un signal politique clair en faveur du pluralisme et des médias de proximité, alors que le PLF 2026 prévoyait une baisse de 45 % du FSER, passant de 35,3 M€ à 19,6 M€.

#### **Un répit arraché... mais toujours aucune garantie pour 2026**

Ce vote évite, à ce stade de la navette parlementaire, une coupe massive qui aurait fragilisé brutalement les radios associatives. Pour la deuxième année consécutive, nos parlementaires envoient un signal politique clair en faveur du pluralisme et des médias de proximité. Cependant ces navettes parlementaires révèlent pourtant une mécanique préoccupante : malgré nos demandes de rétablissement d'un FSER au niveau 2024 avec le dépôt de plusieurs amendements visant un retour à 18 M€, la discussion a finalement convergé vers un montant de 15,7 M€, c'est à dire au niveau de 2025. Le secteur respire, mais dans un scénario devenu trop familier, où l'équilibre du FSER se joue à la dernière minute.

*“Le FSER n'est pas un ajustement technique : c'est un choix politique. Il mérite de la part du Ministère, une décision claire, forte, assumée et tenue dans la durée et non pas un rattrapage de dernière minute à chaque budget par la représentation nationale.” Jean-Marc COURRÈGES-CÉNAC, co-président des Locales.*

#### **Les radios rurales et ultramarines : angle mort persistant à l'aube des municipales 2026 ?**

L'amendement unique visant à sécuriser la part complémentaire dédiée aux radios rurales et ultramarines n'a pas été adopté voire même été complètement ignoré. Les

Locales regrettent particulièrement le sort réservé à cet amendement : un dispositif pourtant utile et défendu par la Ministre de la Culture, désormais impossible à ignorer.

Ce mécanisme, inscrit dans le Plan Culture et Ruralité pour trois ans, appelle une visibilité budgétaire dès 2026. Sans garantie dédiée, le risque est connu : ce fonds peut être ponctionné sur l'enveloppe du FSER, entraînant mécaniquement une baisse pour l'ensemble des radios associatives.

À l'approche des municipales 2026, Les Locales s'interrogent : "Est-ce une occasion manquée ou un renoncement volontaire désormais assumé ?" Comment revendiquer la priorité aux ruralités et aux outre-mer sans sécuriser, en amont, les crédits qui la rendent réelle ?

À budget contraint, ce flou fait peser le risque sur les territoires les plus éloignés des services publics, précisément ceux où les radios associatives assurent une continuité vitale.

### **Un message clair : ce rétablissement n'est pas un aboutissement**

**Si ce vote du Sénat constitue un signal fort, il doit désormais être pleinement intégré dans la version finale du budget 2026.** Les radios associatives ne peuvent plus vivre sous la menace permanente d'un coup de rabot annuel, au gré des arbitrages administratifs. Le pluralisme médiatique mérite mieux.

*"Les radios associatives demandent qu'on arrête de jouer avec leur oxygène. Et elles demandent aussi qu'au cœur de la décision publique, on choisisse enfin : partenaire loyal de la proximité, ou gestionnaire discret du "Budget du silence". Dans les deux cas, nous, on a choisi : c'est stop." Sylvain DELFAU, co-président des Locales.*

Les radios associatives constituent un **réseau essentiel à la cohésion du pays** : un service d'intérêt général, indépendant et ancré dans les réalités locales.

Ce vote est certes une nouvelle avancée mais le combat pour garantir la stabilité du FSER ne s'arrête pas ici. **Les Locales — CNRA et SNRL réunis — réaffirment leur détermination : défendre un pluralisme radiophonique robuste, accessible partout, pour tous et toutes.**

#### **Contact Presse :**

[contact@cnra.eu](mailto:contact@cnra.eu)  
[contact@snrl.fr](mailto:contact@snrl.fr)

*Jean-Marc COURREGES-CENAC - CNRA – Co-président des Locales : 06.83.80.01.90  
Sylvain DELFAU – SNRL – Co-président des Locales : 06.16.04.13.54*